



Le SMIC sera revalorisé au 1er mai 2022

Elisabeth BORNE, la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, a annoncé, [dans un communiqué](#), une revalorisation du SMIC de **2,65% à compter du 1er mai 2022**.

Cette hausse intervient à la suite de la publication par l'INSEE de l'indice des prix à la consommation pour le mois de mars 2022. Entre novembre 2021 et mars 2022, l'indice de référence des prix à la consommation pour les ménages les plus modestes a progressé de 2,65%.

Conformément à la loi, le niveau du SMIC augmentera de la même proportion, soit de 2,65 % au 1er mai.

Avec cette augmentation, le SMIC horaire brut passera de 10,57 € à **10,85 €** quand le SMIC mensuel brut, pour une personne à temps plein, passera de 1 603,12 € à **1 645,58 €**.

[Télécharger ici](#) le communiqué du Ministre du Travail
